



Bulletin Officiel

N° 3609

Vendredi 28 Mai 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

**PROMULGATION DU REGLEMENT DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
RELATIF AUX OPCVM ET AUX SOCIÉTÉS DE GESTION DE CES
ORGANISMES** 2

**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM :
MAC ETHICAL FCP** 2

**AGREMENT DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ DE GESTION :
AMEN CAPITAL** 3

**AGREMENT DE DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DE LA
CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE :
UNITED GOLF FINANCIAL SERVICES- NORTH AFRICA** 3

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCÉE

SOCIÉTÉ L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD 4

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING « CIL » 5

RESOLUTIONS ADOPTÉES

GENERALE OBLIG. SICAV : AGO 6-7

SOCIÉTÉ MAGASIN GENERAL : AGE 8-10

SOCIÉTÉ L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD: AGE 11

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

SOCIÉTÉ LES CIMENTS DE BIZERTE : RAPPORT COMPLEMENTAIRE
DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES 12

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIÉTÉ AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME: AGO 13

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE VERRERIES –SOTUVER : AGO ET AGE 13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

ANNEXE

LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES FAISANT APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier informe les gestionnaires de portefeuilles pour le compte de tiers, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, les dépositaires et le public que le règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers, a été approuvé par arrêté du ministre des finances en date du 29 avril 2010 (JORT n° 41 du 21 mai 2010).

En conséquence, sont abrogées les dispositions du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux sociétés de gestion de ces organismes visé par l'arrêté du ministre des finances du 29 janvier 2002.

2010 - AC - 20

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 19 mars 2010, d'agrèer le fonds suivant :

MAC ETHICAL FCP
Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Green Center, Bloc C 2^{ème} étage
Rue du Lac Constance Les Berges du Lac - 1053 TUNIS

MAC SA - intermédiaire en bourse - et la AMEN BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 mai 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «MAC ETHICAL FCP » d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

2010 - AC - 21

COMMUNIQUE DU CMF (suite)

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a accordé, en date du 19 mai 2010, son agrément pour la constitution de la Société de gestion suivante :

AMEN CAPITAL

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières .
Siège Social : Avenue Mohamed V

AMEN CAPITAL a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 mai 2010, en tant que société de gestion d'un capital de D. 500 000 spécialisée dans :

- La gestion individuelle sous mandat des portefeuilles des Sociétés d'Investissement à Capital Fixe SICAF et les Sociétés d'Investissement à Capital Risque SICAR.
- La gestion des fonds communs de placement à risque prévus par l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 et des fonds d'amorçage prévus par l'article premier de la loi n° 2005-58 du 18 Juillet 2005.

2010 - AC - 22

AGREMENT DE DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le collège du Conseil du Marché Financier, réuni en date du 19 mai 2010, a décidé d'octroyer l'agrément suivant :

UNITED GOLF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières
Siège Social : Rue du Lac Biwa – Imm, Fradj-etg 2 - 1053 les Berges du Lac Tunis

United Golf Financial Services – North Africa a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 mai 2010, pour la nomination de M. Fayçal Melliti en tant que responsable de la conformité et du contrôle interne.

2010 - AC - 23

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue de la Fonte – Zone Industrielle Ben Arous – BP N° 7 – 2013 Ben Arous

La société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **10.000.000 dinars** à **11.000.000 dinars**, et ce, par l'incorporation des réserves pour un montant de **1.000.000 dinars** et l'émission de **1.000.000 actions nouvelles gratuites** de nominal un (01) dinar chacune. Ces actions seront attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à **raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes**, et ce, à partir du **02 juin 2010**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} janvier 2010**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **02 juin 2010**.

La mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2009 dont bénéficient les seules actions anciennes étant fixée au **02 juin 2010**, les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **02 juin 2010** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **02 juin 2010**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à partir du **02 juin 2010**.

AVIS DES SOCIETES (suite)AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
- CIL -**

Siège social : 16 Av. Jean Jaurès-1001 Tunis.

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **15.000.000 dinars** à **20.000.000 dinars**, et ce, par incorporation de réserves pour un montant de **5.000.000 dinars** et l'émission de **1.000.000 actions nouvelles gratuites** de nominal 5 dinars chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des 3.000.000 actions anciennes composant le capital social actuel à **raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour trois (03) actions anciennes**, et ce, à partir du **11 juin 2010**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} janvier 2010**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la CIL seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **11 juin 2010**.

La mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2009 dont bénéficient les seules actions anciennes étant fixée au **10 juin 2010**, les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **11 juin 2010** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **11 juin 2010**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à partir du **11 juin 2010**.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

LA GENERALE OBLIG.SICAV

**Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la Loi N° 88- 92 du 2 Août 1988 telle que modifiée
par la Loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001 et les textes subséquents**

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 MAI 2010**

L'an Deux Mille dix et le douze mai à 10 h 30, les Actionnaires de la « Générale Oblig. Sicav », Société d'Investissement à Capital Variable régie par la Loi N° 88- 92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par la Loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001 et les textes subséquents, se sont réunis au siège social de la société, au 16 avenue Jean Jaurès, à Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire à la suite de la convocation qui leur a été faite par avis au J.O.R.T. n°37 du 27 mars 2010, et au journal La Presse du 30 avril 2010 ainsi qu'au journal Essabah du 5 mai 2010.

Préalablement à l'ouverture de la réunion, il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires absents.

Ensuite, l'Assemblée a procédé à la composition de son bureau comme suit :

-  Monsieur Mohamed Chédly FAYACHE, Président de la séance
-  Messieurs : - Haythem FENNICH scrutateur.
- Chahir BADREDDINE scrutateur.
- et Mehdi BACH-HAMBA secrétaire de la séance.

Après avoir constaté la composition du bureau, Monsieur le Président a communiqué à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que 100 actionnaires représentant 19.669 actions soit 11% des 178.801 actions composant le capital social sont présents ou régulièrement représentés ; Aucun quorum n'étant requis par la loi et les statuts, le Président déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau les documents suivants :

- un exemplaire du rapport d'activité de l'exercice clos au 31-12-2009,
- un exemplaire du rapport du commissaire aux comptes,
- un exemplaire du J.O.R.T. et des journaux contenant l'avis de convocation,
- la feuille de présence,
- le P.V. du Conseil d'Administration,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,

et rappelle aux présents que les différents documents destinés à la présente AGO, à savoir : le rapport d'activité de l'exercice clos au 31-12-2009, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que le P.V. du Conseil d'Administration et les projets des résolutions ont été mis à la disposition des actionnaires au siège de la société, dans les délais prescrits par la loi et les statuts. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

-  Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.
-  Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
-  Examen et approbation des comptes de l'exercice 2009.
-  Affectation des résultats.
-  Questions diverses.

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -

Lecture est ensuite donnée du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009 et du rapport du Commissaire aux comptes. Le Président déclare la discussion ouverte, et après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il soumet successivement au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir procédé à la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2009, approuve le bilan et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2009.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du bénéfice de l'exercice 2009, soit la somme de **470.684,431** dinars majorée du report à nouveau et des régularisations de l'exercice 2008, soit la somme de **50.900,679** dinars, telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration.

Aussi le total des sommes distribuables pour l'exercice 2009 s'élève à **521.585,110** dinars, et sera réparti comme suit :

- **450.327,600** dinars en dividendes (soit **4,100** dinars par action)
- **71.257,510** dinars en report à nouveau

TROISIEME RESOLUTION :

Le dividende sera mis en paiement à compter du **13 mai 2010**.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11 heures.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège Social : 24, avenue de France 1000 Tunis

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 mai 2010.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le **Judi 20 Mai 2010 à 11 Heures** à la maison de l'entreprise, Avenue principale les Berges du lac - Tunis sur convocation du Conseil d'Administration et ce conformément à l'Article 276 du Code des Sociétés Commerciales et aux statuts de la société.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration relatif à la modification des statuts conformément au code des sociétés commerciales et passé en revue les articles à modifier, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve le dit rapport et décide de modifier les statuts de la société conformément au Code des Sociétés Commerciales comme suit :

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL- SUCCURSALES

« Le siège social est fixé à Tunis, 24, Avenue de France. Il peut être transféré en tout autre endroit sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le conseil d'administration a la faculté de créer partout où il le juge utile des succursales, agences et bureaux. »

ARTICLE 12: TRANSMISSION DES ACTIONS

«La société doit ouvrir en son siège social ou auprès d'un intermédiaire agréé un compte au nom de chaque propriétaire de valeurs mobilières indiquant le nom et le domicile et s'il y a lieu le nom et le domicile de l'usufruitier avec indication du nombre de titres détenus.

Les valeurs mobilières sont matérialisées du seul fait de leur inscription dans ce compte.

La société ou l'intermédiaire agréé délivre une attestation comportant le nombre des valeurs mobilières détenu par l'intéressé.

Tout propriétaire peut consulter les comptes sus indiqués.

Les valeurs mobilières sont négociées par leur transfert d'un compte à un autre.

A l'égard de la société, les valeurs mobilières sont réputées indivisibles.

Les dispositions régissant le marché financier sont applicables à la société»

ARTICLE 23 : POUVOIRS DU CONSEIL

Al. 31 : (nouveau)

« Il propose l'attribution, la répartition des bénéfices et les prélèvements pour la création ou l'entretien de tous fonds de réserve. »

ARTICLE 26 : CONVENTIONS REGLEMENTEES DANS LA SOCIETE (NOUVEAU)

« I- Evitement des conflits d'intérêts

Les dirigeants de la société doivent veiller à éviter tout conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la société et à ce que les termes des opérations qu'ils concluent avec la société qu'ils dirigent soient équitables. Ils doivent déclarer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans les contrats ou opérations conclues avec la société ou demander de le mentionner dans les procès verbaux du conseil d'administration.

II- Des opérations soumises à autorisation, à approbation et à audit

1. Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs généraux adjoints, l'un de ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Les dispositions du précédent sous paragraphe s'appliquent également aux conventions dans lesquelles les personnes visées ci-dessus sont indirectement intéressées.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions conclues entre la société et une autre société lorsque le président directeur général, le directeur général, l'administrateur délégué, l'un des directeurs généraux adjoints ou l'un des administrateurs est associé tenu solidairement des dettes de cette société, gérant, directeur général, administrateur ou, d'une façon générale, dirigeant de cette société.

L'intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -

2. Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit des commissaires aux comptes, les opérations suivantes :

- * la cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers, à moins qu'elles ne constituent l'activité principale exercée par la société ;
- * l'emprunt important conclu au profit de la société d'un montant égal ou supérieur à Trois Million de dinars;
- * la vente des immeubles ;
- * la garantie des dettes d'autrui;

3. Chacune des personnes indiquées à l'alinéa 1 ci-dessus doit informer le président-directeur général, le directeur général ou l'administrateur délégué de toute convention soumise aux dispositions du même alinéa, dès qu'il en prend connaissance.

Le président-directeur général, le directeur général ou l'administrateur délégué doit informer les commissaires aux comptes de toute convention autorisée et la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport spécial sur ces opérations, au vu duquel l'assemblée générale délibère.

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect ne peut prendre part au vote. Ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

4. Les conventions approuvées par l'assemblée générale, ainsi que celles qu'elle désapprouve, produisent leurs effets à l'égard des tiers sauf lorsqu'elles sont annulées pour dol. Les conséquences préjudiciables à la société de ces conventions sont mises à la charge de l'intéressé lorsqu'elles ne sont pas autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale. Pour les opérations autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale, la responsabilité est mise à la charge de l'intéressé et des administrateurs, à moins qu'ils n'établissent qu'ils n'en sont pas responsables.

5. Les obligations et engagements pris par la société elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, au profit de son président-directeur général, directeur général, administrateur délégué, l'un de ses directeurs généraux adjoints, ou de l'un de ses administrateurs, concernant les éléments de leur rémunération, les indemnités ou avantages qui leurs sont attribués ou qui leurs sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou de la modification de leurs fonctions ou suite à la cessation ou la modification de leurs fonctions, sont soumis aux dispositions des sous paragraphes 1 et 3 ci-dessus. En outre de la responsabilité de l'intéressé ou du conseil d'administration le cas échéant, les conventions conclues en violation aux dispositions ci-dessus peuvent, le cas échéant, être annulées lorsqu'elles causent un préjudice à la société.

III- Des opérations interdites

A l'exception des personnes morales membres du conseil d'administration, il est interdit au président-directeur général, au directeur général, à l'administrateur délégué, aux directeurs généraux adjoints et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux conjoints, ascendants, descendants et toute personne interposée au profit de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers, sous peine de nullité du contrat.

L'interdiction prévue à l'alinéa précédent s'applique aux représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration.

A peine de nullité du contrat, il est interdit à tout actionnaire, à son conjoint, ses ascendants ou descendants ou toute personne interposée pour le compte de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions afin de l'utiliser pour la souscription dans les actions de la société.

IV. Des opérations libres

Les dispositions du paragraphe II ci-dessus ne s'appliquent pas aux conventions relatives aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Cependant, ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration, au directeur général, ou à l'administrateur délégué. Une liste détaillée de ces conventions est communiquée aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes. Ces opérations sont auditées selon les normes d'audit d'usage. »

ARTICLE 29: NATURE DES ASSEMBLEES- EPOQUE DE LEUR REUNION**Alinéa 4 nouveau :**

« L'assemblée générale ordinaire peut être également convoquée par un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital de la société »

ARTICLE 30: MODES DE CONVOCATIONS**Alinéa 1 nouveau :**

Les convocations aux Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires sont faites quinze jours francs au moins à l'avance.

ARTICLE 31 : DROIT D'ASSISTER AUX ASSEMBLEES GENERALES**Alinéa 2 nouveau :**

« Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial... » *le reste sans changement*

ARTICLE 32 : BUREAU DE L'ASSEMBLEE**Alinéa 3 (nouveau)**

« Les actionnaires désignent le secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée. »

ARTICLE 35 : PROCES-VERBAUX & EXTRAITS**Al 1 (nouveau)**

« Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau et le refus de l'un d'eux doit être mentionné. »

ARTICLE 38: POUVOIRS SPECIAUX**3^{ème} tiré du 2^{ème} Al. : nouveau**

« - Décider le paiement des dividendes »

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -

10^{ème} tiré du 2^{ème} Al. : nouveau

« - Couvrir la nullité des conventions non soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration sur rapport spécial du commissaire aux comptes »

ARTICLE 39: CONVOCATION –QUORUM-POUVOIRS-TEXTE DES RESOLUTIONS

2^{ème} alinéa paragraphe "A" nouveau

« Si, sur une première convocation, faite en conformité des dispositions de l'article 30 ci dessus, l'Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social une nouvelle Assemblée peut être convoquée conformément au même article »

4^{ème} alinéa paragraphe "A" nouveau

« La seconde Assemblée ne peut se tenir que quinze jours, au plus tôt, après la publication de la dernière insertion. »

12^{ème} tiré parag " B" : supprimé

Paragraphe ajouté à la fin de l'article (nouveau)

« Les statuts peuvent être modifiés par le président directeur général, le directeur général, le président du directoire ou le directeur général unique, lorsque cette modification est effectuée en application des dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante. »

Article 46 : LIQUIDATION

Al 4 nouveau :

« Les liquidateurs, sauf décision contraire de l'assemblée générale ont les pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser l'actif, même à l'amiable et de payer le passif. Il leur est interdit de compromettre ou de consentir des sûretés. Ils peuvent transiger après autorisation de l'Assemblée Générale ou le cas échéant du juge... »

Le reste de l'alinéa sans changement

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire adopte les statuts de la société dans leur nouvelle version.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour l'accomplissement des formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publication nécessaires.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES (suite)RESOLUTIONS ADOPTEES**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 mai 2010.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, décide d'augmenter le capital social de 10.000.000 Dinars à 11.000.000 Dinars par incorporation des réserves d'un montant de 1.000.000 Dinars provenant d'un compte spécial d'investissement et l'émission de 1.000.000 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale de un dinar (1DT) à répartir entre les anciens actionnaires et les cessionnaires de droits d'attribution à raison d'une action nouvelle gratuite pour 10 actions anciennes. La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 1^{er} Janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration pour la réalisation de cette augmentation du capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Vu la décision d'augmenter le capital social, l'assemblée générale extraordinaire décide par conséquent de changer l'article 6 des statuts par l'ajout du tiret suivant :

- le capital social est fixé à ONZE MILIONS DE DINARS (11.000.000 DT), divisé en ONZE MILLIONS D'ACTIONNÉS (11.000.000 A) de nominal UN DINAR (1 DT) chacune, toutes nominatives.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, décide de modifier les articles 6, 7, 14, 16, 17, 21, 22, 24, 33, 34, 35 et 40 des statuts dont les textes sont annexés au présent P.V. et la mise à jour des statuts conformément aux nouvelles dispositions des lois modifiant et complétant le code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES (suite)

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

LES CIMENTS DE BIZERTE

Siège social : Baie de Sebra – BP 53-7018 Bizerte

La Société LES CIMENTS DE BIZERTE publie ci-dessous, un rapport complémentaire des co-commissaires aux comptes concernant la rémunération du Président Directeur Général. Ces informations complètent le rapport spécial publié au bulletin du CMF N° 3594 du 07 mai 2010.

Rapport Complémentaire
des co-commissaires aux comptes

Tunis le 25 Mai 2010

Messieurs les actionnaires de la société Les Ciments de Bizerte

Objet : Rapport Complémentaire

Messieurs,

Faisant suite :

- A notre rapport spécial daté du 06 Mai 2010 et dans lequel nous avons mentionné, sur la base de la note d'information de la S.C.B du 30/03/2010 ; que le Président Directeur Général bénéficie d'une deuxième voiture de fonction avec chauffeur.
- A la lettre qui nous est parvenue de la S.C.B. datée du 21/05/2010 et signée par Messieurs le Président Directeur Général, le Directeur Administratif et le Directeur financier de la S.C.B. précisant que :
 - la dite voiture est affectée au fait au bureau d'ordre de Tunis et non pas au Président Directeur Général, comme c'était mentionné par erreur dans la Note du 30/03/2010
 - les bons d'essence et les frais de téléphone dont bénéficie le Président Directeur Général se sont élevés pour 2009 respectivement à 7128 D et 560 D.

Nous avons l'honneur de vous adresser le présent rapport complémentaire sur les éléments de la rémunération du Président Directeur Général telle que mentionnée dans la lettre de la S.C.B. datée du 21/05/2010 :

Salaire Brut annuel :	33 648 DT.
Cotisation Sociales & mutuelle :	5 350 DT
Avantages en nature 450 litres d'essence par mois soit	7 128 DT / an
Frais de téléphone :	560 DT / an

Autres avantages en nature : Voiture de fonction avec chauffeur, affiliation au régime de prévoyance sociale de la société (assurance groupe sous forme de mutuelle)

Le chef d'entreprise bénéficie du droit aux congés payés.

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**CABINET A.JEMLI DE CONSEIL
D'AUDIT ET D'ETUDE
Abdeljelil JEMLI JAMLAOUI**

**P / SOCIETE FORMATION CONSEIL
MOHAMED SALAH AZZABI**

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEE GENERALE**SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME**

Siège social : Hôtel Al jazira Zone Touristique
Sidi Mahrez DJERBA

La Société AlJazira de Transport et de Tourisme porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **samedi 5 juin 2010 à 10h**, à l'hôtel Al Jazira -Djerba-, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2009.
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents au même exercice.
- Approbation des dits rapports et des états financiers arrêtés au 31/12/2009.
- Affectation des résultats de l'exercice 2009
- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du code des Sociétés Commerciales.
- Quitus aux Administrateurs.
- Approbation d'une modification statutaire en application de la loi 2009-16 du 16 mars 2009.

2010 - AS - 569

ASSEMBLEE GENERALE**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES****-SOTUVER-**

Siège Social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua- Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries – SOTUVER- porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le mardi 8 Juin 2010 successivement à 10 et 11 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (la Maison de l'entreprise) Avenue Principale, 2053 Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*** En Assemblée Générale Ordinaire:**

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2009.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2009.
- 3- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2009
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2009
- 5- Quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2009
- 6- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
- 7- Fixation de rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 8- Franchissement de seuil
- 9- Pouvoirs en vue de formalités.

*** En Assemblée Générale Extraordinaire**

1. Réduction de la valeur nominale de l'action SOTUVER pour la ramener de dix (10) dinars à un (1) dinars l'action.
2. Modification corrélative de l'article 6 des statuts
3. Pouvoirs en vue des formalités.

2010 - AS - 529

AVIS

COURBE DES TAUX DU 28 MAI 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,177%		
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,198%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,216%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,230%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,249%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,267%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,300%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,322%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,341%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011	4,359%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,377%	998,986
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,422%	1 026,251
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,495%		1 012,653
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,548%	1 047,094
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,594%	1 100,849
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,615%	1 133,127
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,669%	1 096,005
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 023,500
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,859%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,976%	1 103,772
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,199%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,238%		1 017,598
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,735%	1 098,350

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	132,576	132,586		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,298	11,529	11,530		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,192	1,193		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	31,903	31,907		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	43,929	43,933		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	158,026	158,090		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	678,945	679,706		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	132,032	133,116		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	124,435	124,415		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	113,234	113,258		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	111,194	111,246		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	104,318	104,245		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
13 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 214,543	1 214,561		
14 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 129,375	2 129,506		
15 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	117,633	117,558		
16 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	118,315	118,410		
17 FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 106,801	1 104,650		
18 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	119,480	119,418		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	157,352	158,171		
20 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,089	14,103		
21 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 510,969	5 513,100		
22 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 406,368	6 406,095		
23 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,267	2,263		
24 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,807	1,805		
25 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,17	1,163		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
			Date de détachement du coupon	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
26 SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	105,980	105,990
27 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,273	102,283
28 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	102,760	102,770
29 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	100,757	100,767
30 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	101,348	101,358
31 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	104,633	104,643
32 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	101,569	101,580
33 SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	101,639	101,649
34 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	27/05/09		106,171	107,672	107,680
35 GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	100,687	100,697
36 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	101,947	101,958
37 FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	101,960	101,969
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	101,859	101,869
39 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	103,954	103,964
40 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	103,916	103,925
41 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-		100,000	100,996	101,002
42 SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	100,877	100,886
43 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	102,064	102,074
44 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,165	100,175
45 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-		102,837	104,173	104,182
46 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	25/06/09		104,138	105,584	105,593
47 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	100,454	100,464
48 AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	102,330	102,341
49 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	106,191	102,571
50 ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	100,112	100,120

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
51	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,493	10,336	10,337
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,934	101,699	101,710
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	102,193	100,115	100,125
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	28/5/09		102,252	104,081	104,151
SICAV MIXTES								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	75,857	75,860
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	153,202	153,885
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 504,452	1 508,544
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	108,539	108,475
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	118,551	118,502
60	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	101,083	101,248
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	15,779	15,782
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	278,045	278,042
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	51,588	51,825
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 187,707	2 189,727
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	77,853	77,788
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	57,886	57,887
67	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	101,797	101,723
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	110,191	110,198
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	108,261	108,156
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,867	11,868
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,948	12,949
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	16,962	16,965
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,494	17,506
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-		10,846	11,765	11,773
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	127,524	127,234
76	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	19,883	19,914
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	101,846	101,842
78	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	105,462	105,624
79	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	140,002	139,994
80	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		119,707	130,021	130,395
81	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		116,320	124,017	124,264
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	-		10,385	10,809	10,862
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		115,099	125,142	125,280
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		113,355	118,603	119,346
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	166,978	167,563
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	149,046	149,325
87	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	131,130	131,372
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	9 511,658	9 565,768
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-		134,168	162,344	162,762
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-		1 166,664	1 409,282	1 410,466
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-		100,000	103,556	102,880
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-		100,000	103,998	103,881
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-		9 989,736	10 123,216	10 127,542

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la Société des Produits Pharmaceutiques « SO.PRO.PHA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
8. Banque de l'Habitat "BH"	21, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 785 277
9.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
10. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
11. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
12. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
13. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
14. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 336 655
15.Electrostar		71 396 222
16.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -	71 843 511
17.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
18. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
19. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
20. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
21. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
22. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
23.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	
24. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
25. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
26. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	42, rue Ibn Charaf -1002 TUNIS-	71 789 733
27. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
28. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 766 900
29. Société Frigorifique et Brasserie de Tunis "SFBT"		71 189 200
30. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
31. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
32. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
33. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
34. Société Magasin Général "SMG"	24, avenue de France -1000 TUNIS-	71 321 058
35. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
36. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
37. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 340 477
38. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard du 7 Novembre 1987 -2035 TUNIS-	70 837 000
39. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
40. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
41. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	5, rue 8603, Z.I la Charguia I	71 770 300
42. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS- Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	71 384 200
43. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"		72 640 650
44. Tunisie Lait	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
45. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
46. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299

47. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
48. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
49. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
2.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
9. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	70 853 153
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
20. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
21. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
22.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
23. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
24. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
25. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
26. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
27.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. Les Assurances des Crédits Commerciaux - Assurcrédit -	7, rue 8010 Montplaisir - 1002 TUNIS -	71 903 565
30. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845530
33. Palm Beach Hotels Tunisia "PBHT"	Rue Jean Jacques Rousseau, Immeuble Babel Bloc C, 5 ^{ème} étage -1073 Montplaisir-	71 848 966
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522

41. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
421. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
43. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
44. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
45. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
46. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
47.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
48. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis- Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	71 884 120
50. Société de services des Huileries		74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	
53.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
56. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
57.Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
58.Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel Palma Djerba, BP 245 -4116 AGHIR MIDOUN/DJERBA-	75 750 830
59.Société Djerba Aghir		
60.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
61.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	1, Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
63. Société Générale des Supermarchés TOUTA	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
64. Société Groupe GMT « GMT »	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE- Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 226 699
65.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
66.Société Hôtelière SAMARA	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
67.Société Hôtelière Mouradi Golf	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	71 798 211
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"		73 521 200
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Route touristique -4000 SOUSSE - BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam- Sousse-	73 242 170
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Route du Kef , Km 5,6 -2011 DEN DEN-	71 647 500
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
79. Société La Glace	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
80.Société Maille Club	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
82. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
83.Société Panobois	Hôtel Club Venus 8050 Hammamet	72 227 211
84.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 348 250
85.Société Régionale d'Importation et d'Exportation		73 246 355
86. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
87.Société Soleil d'Hammamet " Hôtel Club Venus "		
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"		
89.Société Touristique El Mouradi -STM -		
90.Société Touristique du Cap Bon "STCB"		

91.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	
93.Société Tunisienne d'Assurances Vie & de Capitalisation "AMINA"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
94.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble ELJEMEL, Avenue Mohamed V -1002 Tunis-	71 840 900
95.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"	25, rue Belhassen Ben Châabane -1005 EL OMRANE-	71 899 648
96. Société Tunisienne de Réassurance "TUNIS RÉ"	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 891 011
97.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
98.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
99.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
102.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
103. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
104.Tunisian Qatari Bank "TQB" (ex BTQI)	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 - 1080 TUNIS-	71 713 555
105. UBCI Leasing	39, avenue du 10 Décembre, El Menzah IV -1004 TUNIS-	71 231 333

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Dénomination sociale	Gestionnaire	Tél.
1. AIRLINES FCP VALEURS CEA	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
2. AL AMANAH EQUITY FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
3. AL AMANAH ETHICAL FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
4. AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
5. AL AMANAH PRUDENCE FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
6. ALYSSA SICAV	3, rue Jenner, Place d'Afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
7. AI HIFADH SICAV	32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID 2080 Tunis	71 718 241
8. AMEN PREMIERE SICAV	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac	71965400
9. ARABIA SICAV	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
10. ATTIJARI FCP CEA	Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 843 655
11. Attijari Obligataire SICAV	Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 842 751
12. Attijari SICAV Placements	Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 842 751
13. Attijari Valeurs SICAV	Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 842 751
14. Cap Obligataire SICAV	25 rue du Docteur Calmette Mutuellevillel-1002 Tunis	71 840 253
15. FCP Amen Performance	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac	71965400
16. FCP Amen Prévoyance	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac	71965400
17. FCP AXIS AAA	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
18. FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
19. FCP AXIS Capital protégé	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
20. FCP AXIS TUNISIE INDICE	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
21. FCP BIAT Epargne Actions	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis	71 340 733
22. FCP BNAC CONFIANCE	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
23. FCP BNAC PROGRES	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
24. FCP Capitalisation et garantie	25 rue du Docteur Calmette Mutuellevillel-1002 Tunis	71 840 253
25. FCP CEA MAXULA	Rue du Lac Lé mam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
26. FCP IRADETT 100	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
27. FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	34, Rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV	71 232 899
28. FCP FINA 60	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac	71789054
29. FCP INDICE MAXULA	Rue du Lac Lé mam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
30. FCP IRADETT 50	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
31. FCP IRADETT 20	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
32. FCP IRADETT CEA	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
33. FCP KOUNOUZ	32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID 2080 Tunis	71 718 233

34. FCP MAGHREBIA Dynamique	Boulevard 7 novembre – Imm Maghrebria – Tour A – BP66	71 941 385
35. FCP MAGHREBIA Modéré	Boulevard 7 novembre – Imm Maghrebria – Tour A – BP66	71 941 385
36. FCP MAGHREBIA Prudence	Boulevard 7 novembre – Imm Maghrebria – Tour A – BP66	71 941 385
37. FCP MAGHREBIA select actions	Boulevard 7 novembre – Imm Maghrebria – Tour A – BP66	71 941 385
38. FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	Rue du Lac Lé mam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
39. FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	Rue du Lac Lé mam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
40. FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	Rue du Lac Lé mam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
41. FCP MAXULA STABILITY	Rue du Lac Lé mam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
42. FCP OPTIMA	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
43. FCP SALAMETT CAP	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
44. FCP SALAMETT PLUS	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
45. FCP SECURAS	34, Rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV	71 232 899
46. FCP SECURITE	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
47. FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	Rue du Lac Lé mam Immeuble NAWREZ -BLOC C-Appartement C21 -1053- Les berges du Lac	
48. FCP SMART EQUITY	4 Bis, Rue Amine Abassi, 1002, Tunis	
49. FCP Valeurs CEA	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
50. FCP VALEURS QUIETUDE 2014	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	
51. FCP VALEURS SERENITE 2013	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
52. FINA O SICAV	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac	71789054
53. FCP VIVEO Nouvelles Introduites	Rue du Lac Lé mam Immeuble NAWREZ -BLOC C-Appartement C21 -1053- Les berges du Lac	
54. Fidelity Obligation SICAV	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
55. Général Obligataire SICAV	16, Avenue Jean Jaurès - 1000 Tunis	71 252 044
56. Internationale Obligataire SICAV	1, rue Kamel Attaturk -1000 Tunis-	71 349 710
57. MAC CROISSANCE FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
58. MAC EQUILIBRE FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
59. MAC EPARGNANT FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
60. MAC EPARGNE ACTIONS FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	
61. MAC EXCELLENCE FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
62. MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	Rue du Lac Lé mam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
63. MAXULA PLACEMENT SICAV	Rue du Lac Lé mam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
64. MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
65. PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
66. POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	La Poste Tunisienne, rue Hédi Noura -1030- Tunis	71 848 230
67. SANADETT SICAV	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
68. SICAV AMEN	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac	71965400
69. SICAV AMEN TRESOR	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac	71965400
70. SICAV AVENIR	34 Rue Hédi Karray El Menzah IV -1004 Tunis-	71 232 899
71. SICAV AXIS trésorerie	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
72. SICAV BH Obligataire	1 Rue 8000, angle 11 Av.Kheireddine Pacha 1002 TUNIS	71 848 819
73. SICAV BH PLACEMENT	1 Rue 8000, angle 11 Av.Kheireddine Pacha 1002 TUNIS	71 848 429
74. SICAV BNA	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
75. SICAV Croissance	2, rue de Turquie -1001 Tunis	71 332 188
76. SICAV Entreprise	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
77. SICAV L'EPARGNANT	34 Rue Hédi Karray El Menzah IV -1004 Tunis-	71 718 000
78. SICAV L'INVESTISSEUR	34 Rue Hédi Karray El Menzah IV -1004 Tunis-	71 718 000
79. SICAV OPPORTUNITY	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis-	71 351 398
80. SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis	71 131 910
81. SICAV PLUS	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
82. SICAV PROSPERITY	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis-	71 340 733
83. SICAV Rendement	2, rue de Turquie -1001 Tunis-	71 332 188

84. SICAV SECURITY	25 rue du Docteur Calmette Mutuellevillel-1002 Tunis	71 840 253
85. SICAV Trésor	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis-	71 351 398
86. Stratégie actions SICAV	4 bis, Rue Amine El Abassi 1002 - Tunis Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis	71 788 602 71167503
87. TUNISIAN EQUITY FUND		
88. TUNISO EMIRATIE SICAV	5 bis, Rue Mohamed Badra 1002 - Tunis	71 794 176
89. Tunisie SICAV	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
90. UBCI Univers Actions SICAV	3, rue Jenner, Place d'Afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
91. Union Financière HANNIBAL SICAV	3, rue Jenner, Place d'afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
92. Union Financière Salammbô SICAV	3, rue Jenner, Place d'afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
93. Univers Obligations SICAV	11, rue Abderr.Azzam-CPX Kheireddine Pacha - 1002 Tunis-	71 843 655

- *Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*